



Refus d'accès au poste de travail par mon employeur

Par **rva**, le **16/05/2018** à **07:14**

Bonjour

Je travaille a temps partiel en CDI pour un centre de formation. Je fais de la formation avec de nombreux déplacements. Quand il n'y a pas assez de date de cours je fais de l'administratif dans les locaux de l'entreprise pour compléter mon temps partiel. Le problème est que quand mon employeur n'est pas dans l'entreprise elle me refuse l'accès a mon bureau. Cela a pour préjudice de ne pas arriver a faire le nombre d'heure que je dois réaliser mensuellement et entraîne pour moi un préjudice financier.

elle me soutiens qu'elle est dans son droit et n'est pas tenu de me laisser rentrer dans les locaux de l'entreprise quand elle n'y est pas.

Qu'en pensez vous ?

merci

Par **Lag0**, le **16/05/2018** à **07:19**

Bonjour,

Si l'employeur ne vous donne pas du travail pour l'horaire prévu au contrat, il doit, de toute façon, vous payer pour le salaire prévu. Il ne doit donc pas y avoir de préjudice financier.

A noter que les heures perdues du fait de l'employeur ne sont pas à récupérer...